



Relevé de la première partie de la table ronde

1- Programmes « Moderniser le bâtiment et la ville »

Les enjeux

Le bâtiment est le secteur le plus consommateur d'énergie en France, 42,5 % de l'énergie finale totale. C'est chaque année, plus d'une tonne d'équivalent pétrole consommé par Français. Mais il émet parallèlement 123 Mt de CO₂ soit 23 % des émissions nationales avec 30,7 millions de logements qui représentent une surface d'environ 2,6 milliards de m² (contre 850 millions de m² dans le tertiaire, dont la moitié relève du secteur public).

Avec une consommation moyenne annuelle d'énergie primaire de 240 kWh/m² alors qu'il est possible d'atteindre les 50 kWh/m², le bâtiment constitue une des clefs permettant de diviser par quatre nos émissions des gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

Le groupe de travail estime que ce secteur pourrait apporter une contribution supérieure aux 20 % de réduction de la consommation d'énergie demandée dans tous les domaines pouvant aller jusqu'à 38 % ou 40 %. Les retombées seraient considérables : réduction de la facture énergétique, baisse des charges des ménages, développement du bâtiment (plus de 100 000 emplois par an), amélioration du bien-être.

Les propositions du groupe de travail seront approfondies et organisées autour de 6 programmes ou plans d'action touchant à la fois aux nouvelles normes pour les bâtiments à construire et les chantiers de rénovation thermique des bâtiments publics et privés.

Mesures opérationnelles

1. Programme de rupture dans le neuf : vers des solutions à énergie positive

- a. Tous les bâtiments et équipements publics devront être construits dès maintenant (2010) en basse consommation (50 kWh/m²) ou seront à énergie passive ou positive. Les énergies renouvelables les plus performantes seront systématiquement intégrées. Pour les bâtiments à

énergie positive, les collectivités territoriales auront la possibilité de vendre l'électricité sur le réseau.

b. Nouvelles constructions de logements privés :

Pour les logements, conformément aux propositions du groupe I, le plan d'action s'articule autour de 3 dates :

- 2010 : passage anticipé à la réglementation THPE, avec un objectif d'un tiers des constructions en basse consommation ou à énergie passive ou positive.
- 2012 (au lieu de 2015 dans la proposition du groupe) : généralisation des logements neufs à basse consommation (50 KWh/m²).
- 2020 : objectif de généralisation des logements neufs à énergie passive ou positive.

c. Nouvelles constructions dans le secteur tertiaire (bureaux,...) : mêmes objectifs et mêmes échéances que les bâtiments publics.

2. Lancement d'un chantier sans précédent de rénovation thermique des bâtiments existants

a. Bâtiments publics

Bilan carbone / énergie dans tous les bâtiments publics.

Rénovation thermique combinée à des travaux d'accès partout aux handicapés, avec un objectif de performance 2015 adapté à la nature des bâtiments et éventuellement à la taille des collectivités (les grandes villes et les régions s'engagent sur des objectifs renforcés).

L'Etat s'engage à effectuer la rénovation de ses bâtiments dans les 5 ans.

- Lancement d'un comité opérationnel « bâtiments publics existants » : AMF, ARF, AdCF, AMG VF, Capeb, 2 ONG, FFB, Etat, Banques, CDC, Dexia qui rend ses conclusions le 15 décembre

b. Parc HLM et bâtiments ANRU

Conventions à négocier avec les opérateurs du parc HLM en vue d'une mise aux normes accélérée de l'intégralité du parc, en commençant par les 800 000 logements les plus dégradés. Négociation sur les délais de réalisation et l'accès à des financements bonifiés à long terme.

Programme ANRU (40 Mds€) réalisé en appliquant par anticipation les normes futures (80 ou 50 KWh/m²), principe d'un financement bonifié.

c. Bâtiments privés

Mise en place de mécanismes incitatifs puissants (propositions du groupe I) :

- rénovation du crédit d'impôt « développement durable », déductibilité fiscale étendue ;
 - mise en place de « prêts CO2 » à taux réduit sur le modèle allemand CO2 KfW
 - développement avec le secteur bancaire et les entreprises prestataires de financements innovants permettant de pré-financer les investissements en gageant les économies futures : contrats de performance énergétique, services d'efficacité énergétique,
 - certificats d'économie d'énergie, « projets domestiques ».
- Logement privé et tertiaire : diagnostic de performance énergétique (amélioré), à chaque cession, et mise à l'étude d'une obligation de rénovation (objectif : B ou C), distinguant propriétaires occupants et locataires. Comité opérationnel sous la présidence de M. Pelletier.
 - Lutte contre la précarité énergétique ; effort particulier sur la classe G du diagnostic de performance énergétique d'ici 2012.
- d. Mobilisation de la profession : lancement d'un grand plan de formation professionnelle, adapté aux besoins spécifiques de la rénovation thermique. Création de la spécialité de renovateur thermique.

Comités opérationnels - évaluation et suivi
--

Comités opérationnels thématiques comprenant tous les partenaires du secteur installés à la mi- décembre. En particulier (liste indicative) :

- Nouvelles normes bâtiments publics et privés.
- Rénovation thermique et accès handicapés.
- Rénovation thermique des bâtiments publics existants.
- Rénovation thermique des logements existants (propriétaires occupants).
- Rénovation thermique des logements existants (locatif privé).
- Rénovation thermique du parc de logements sociaux.

Mise en place d'un dispositif d'évaluation et de suivi.

Points d'étape en 2008 : juillet, novembre.